

Van Gansewinkel Groep achève avec succès le processus de vente d'AVR-Energy from Waste

17-06-2013

Van Gansewinkel Groep vend AVR – Energy from Waste à un consortium dirigé par Cheung Kong Infrastructure (CKI). CKI fait partie du Groupe Cheung Kong et est coté à la bourse de Hong Kong. La transaction devrait être réglée au troisième trimestre de 2013. Crédit Suisse est intervenu en tant que conseiller financier de Van Gansewinkel Groep dans cette transaction.

Depuis l'alliance avec Van Gansewinkel Groep en 2007, différentes unités d'AVR de l'époque ont été intégrées aux entreprises de collecte et de recyclage de Van Gansewinkel.

Les activités traditionnelles d'incinération des déchets ont été développées au cours des dernières années pour devenir une plateforme industrielle Energy from Waste, avec des projets de croissance innovants se traduisant par la production d'un mélange optimal de chaleur, de vapeur et d'énergie à partir des déchets recueillis. Avec une capacité totale autorisée de plus de 1,8 million de tonnes, AVR est leader de marché aux Pays-Bas avec 2 sites de traitement à Rozenburg et Duiven. En plus de la production d'électricité, les centrales de valorisation des déchets livrent de façon croissante de la vapeur à l'industrie voisine et de la chaleur est fournie pour le chauffage urbain. En 2012, les activités ont représenté un chiffre d'affaires annuel de € 256 millions et un EBITDAE de € 108 millions. Les effectifs d'AVR s'élèvent à 434 employés.

Cees van Gent, PDG de Van Gansewinkel Groep: *“Cela représente une bonne solution tant pour AVR que pour Van Gansewinkel. AVR peut continuer de bâtir sur la profonde transformation de l'entreprise au cours des dernières années. Pour Van Gansewinkel Groep il s'agit d'un nouveau pas en avant important. Nous renforçons la position financière de l'entreprise de manière considérable. Nous nous concentrons à présent totalement sur la collecte et le recyclage. Grâce en partie à la réorganisation mise en œuvre fin 2012, nous disposons d'une base très solide pour poursuivre la consolidation de notre position de leader de marché en collecte de déchets et recyclage au Benelux.”*

La vente est soumise à un certain nombre de conditions, parmi lesquelles l'approbation par l'autorité (européenne) sur la concurrence. Le processus de sollicitation d'avis par rapport à la transaction a commencé avec les comités d'entreprise concernés.